

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **21**

Absents : **6**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **25**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/155

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AVEC VESTIAIRES ET BUREAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCVUSP — LOT N°2 « ETANCHEITE — STRUCTURE BOIS — TOITURE TERRASSE — CHARPENTE — COUVERTURE — EP — ZINGUERIE » ATTRIBUE A L'ENTREPRISE EUROP'TP – AVENANT N°1.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/80 du 7 Mars 2017 approuvant l'avant-projet sommaire de l'opération « Construction d'un nouveau bâtiment (phase 1) et mise aux normes des locaux existants (phase 2) pour les services techniques de la CCVUSP », décidant d'engager la phase 1 pour un coût global d'opération de 350 000 € HT et autorisant la Présidente à signer les marchés à intervenir suite à un appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

VU le marché de travaux lot n°2 « Etanchéité – Structure bois – Toiture terrasse – Charpente – Couverture – EP - Zinguerie » notifié le 24/07/2018 à l'entreprise EUROP'TP pour un montant de 79 518,66 € HT ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications techniques et des travaux supplémentaires imprévus se sont avérés nécessaires, générant une plus-value globale de **4 719,34 € HT**, soit **+ 5.93 %** du montant initial du marché ;

VU le projet d'avenant n°1 audit marché établi à cet effet ;

VU l'avis favorable de la commission des travaux réunie le 26 Septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise EUROP'TP susvisée,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont prévus au budget principal de la CCVUSP 2019,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.